



Saint-Éloy-les-Mines, le 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 24 septembre 2020 par voix dématérialisée, s'est réuni en son siège à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

**Présents** : Jean-Yves ARNAUD, Michel BANCAREL, Cédric BOILOT, Didier BOURNAT, Karine BOURNAT-GONZALEZ, François BRUNET, Jean-Claude CAZEAU, Jacqueline DUBOISSET, Robert DUBUIS, Laurent DUMAS, Sylvain DURIN, Bernard FAVIER, Jean-Claude GAILLARD, Jérôme GAUMET, Marc GIDEL, Gilles GOUYON, Pascale JEAN, Christian JEROME, Claire LEMPEREUR, Jean-Jacques LOUIS-FERRANDON, Michèle MEUNIER, Sabine MICHEL, Christiane MOUGEL, Laurence ORIOL, Bernard PENY, Margaux PIQUELLE, Florence RENARD, Alain ROBERT, David SABY, Christophe SARRE, Jean-Marc SAUTEREAU, Marie-Thérèse SIKORA, Odile SOULIER, Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné procuration** : Guy CHARTOIRE a donné procuration à Sylvain DURIN, Gwladys COUDERT a donné procuration à Jacqueline DUBOISSET, Bernard DUVERGER a donné procuration à Didier BOURNAT, Anthony PALERMO a donné procuration à Laurent DUMAS

**Excusés remplacés par le suppléant** : Michèle DUBOISSET suppléant de Bernadette GOURSON, Eric MARSIC suppléant de Denis ASTRUC, Gilles NAVARRO suppléant de Jean-Claude BELLARD

**Excusés** : Marc BEAUMONT, Daniel CLUZEL, Pierrette DAFFIX-RAY, Aurélie DEFRETIERE, Claude DUBOSCLARD, Annelise DURON, Patrick GIDEL, Bernard GRAND, Jean-Jacques GRZYBOWSKI, Jocelyne LELONG, Roger OLLIER, Marie TARDIVAT

**Secrétaire** : Margaux PIQUELLE

**En Exercice : 53 -**

**Présents : 37 -**

**Votants : 41 -**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2020

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président rappelle les nouvelles mesures de restriction sanitaire.

M. Robert souhaite qu'il soit rajouté au précédent compte-rendu, la confirmation de M. Palermo, quant à un travail coordonné entre les médecins du centre de santé de Saint-Eloy-les-Mines et le médecin libéral du Conseil Départemental.

M. le Président indique que les médecins ont refusé de le rencontrer au titre de Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy cependant, ils seront prochainement reçus au Conseil Départemental.

### TOURISME

#### 01- Via Ferrata : Attribution du marché de réalisation des travaux

##### ***Arrivé de M. Brunet***

Après avoir repris le projet de via ferrata dans ses grandes lignes, le Président donne la parole à M. Durin qui explique qu'il a été nécessaire de réunir rapidement les membres du conseil communautaire pour lancer le projet. M. Durin laisse la parole à Mme Arnaubec qui présente le document ci-joint.

L'annonce pour le marché de travaux pour la réalisation d'une via ferrata en rive gauche des gorges de la Sioule, à proximité du lieu-dit « le Pont de Menat » sur la commune de Servant a été envoyée le 14 août 2020 au BOAMP, à la Montagne Centre France et publiée sur le profil acheteur e-marchespublics.com.

Les travaux objets de ce marché en procédure adaptée comprennent notamment :

- Installation de chantier (établissement du PAE, du PAQ, du PPSPS et du dossier d'exécution des travaux...);
- Travaux préparatoire et sécurisation du site (protection de la RD915, débroussaillage, purge manuelle des falaises et confortement des masses instables par ancrage...);
- Création de la via ferrata en elle-même (sentiers d'accès et de retour, sections en falaises ou à flanc de versant, passerelles, ponts...);
- Travaux annexes et signalétique (aménagement de la plateforme de départ et du belvédère, panneaux pédagogiques N2000 et de signalisation...);
- Essais de traction sur les ancrages.

A la date limite de remise des offres, à savoir au 4 septembre 2020, deux offres sont parvenues conformes dans les délais. Comme cela était prévu dans le règlement de consultation, une négociation a eu lieu au siège de la Communauté de Communes le lundi 14 septembre après-midi pour permettre aux candidats de présenter leurs offres et pour discuter sur tous les points techniques ou financiers de l'offres.

Il a été demandé aux candidats de remettre leur offre négociée pour le jeudi 17 septembre 2020 à 17h00.

Les critères de sélection des offres annoncés dans l'avis d'appel et le règlement de la consultation étaient les suivants:

- Critère n° 1 - Prix des prestations 40 %
- Critère n° 2 - Valeur technique de l'offre 60 % (comprenant méthode et conditions d'exécution des travaux ; moyens humains et matériels proposés ; prise en compte et respect de l'environnement ; hygiène et sécurité ; esthétique ; expérience)

Après analyse conjointe par le maître d'œuvre en collaboration et les membres du groupe de travail au vu de ces critères, l'offre du groupement TECHFUN-ANTIPODES (avec l'ONF en sous-traitance déclarée) apparaît comme économiquement la plus avantageuse.

Aussi il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'attribuer le marché de travaux sus-décrit au groupement TECHFUN-ANTIPODES (avec l'ONF en sous-traitance déclarée) dont le mandataire est la société TECHFUN (201 voie Vasco de Gama, 73800 Sainte-Hélène-du-lac) pour un montant forfaitaire de 277 995,00 € (soit 333 594,00 € TTC).
- D'autoriser le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces inhérentes, notamment la mise au point

M. Bellard demande quand se fera l'ouverture si après la période hivernale, la nidification des oiseaux n'est pas terminée.

M. Durin répond que l'ouverture se fera à la mi-mai et sera reportée à la mi-juillet en cas de nidification du Hibou Grand-Duc.

Mme Sikora souhaite connaître le nombre d'espèces répertoriées sur le site. Mme Arnaubec lui indique qu'il y a 82 espèces d'oiseaux potentielles.

M. Cazeau demande si le belvédère sera accessible à tout le monde.

M. Durin répond qu'il sera accessible a priori uniquement aux visiteurs de la via ferrata.

M. Cazeau souhaite également connaître le tarif de l'entrée et combien de visiteurs sont attendus.

M. Durin indique que le prix des entrées n'est pas encore fixé mais qu'habituellement il se situe entre 10 € et 15 €. Environ 3000 visiteurs sont attendus si le site ouvre à la mi-mai sinon environ 1600.

Le Président indique qu'il faudra valoriser le côté touristique du territoire avec des services déjà existants.

M. Robert demande s'il y a encore des problèmes avec l'association des chasseurs.

M. Durin répond qu'ils ont été associés au projet et que les tensions se sont apaisées.

M. Arnaud déplore le manque d'hébergement sur le territoire.

Mme Michel précise que tous les hébergements ne sont pas référencés.

M. Bournat demande quelles seront les modalités de gestion de la via ferrata.

Le Président indique qu'il y aura un appel à candidature pour une délégation de service public avec une location du matériel.

Le Président précise que le montant du projet est inférieur à celui qui a été budgété.

*Adopté à l'unanimité*  
*Abstention M. BANCAREL*

*Fin de la séance*

M. Bancarel indique qu'un travail important est à faire sur le numérique sachant que la qualité du réseau est médiocre sur la majorité du territoire.

Mme Lempereur insiste pour que les maires gardent leur pouvoir de police.

Le Président rappelle aux élus communautaires que le secrétaire d'Etat sera reçu vendredi.